

Comité syndical du 13 Février 2017



DL 2017\_02/09

## ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **3 février 2017**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle - Hôtel du département, à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2017 à 9h30.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Marie LABIT, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alexandre FRESCHI, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

**SMICTOM LGB** François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Mario LUNARDI, Jean-François SAUVAUD

**FUMEL VALLÉE DU LOT** Hubert CAVADINI ; Paul FAVAL ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS** Joël KLEIBER ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** Jean COSSERANT ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** Olivier DAMAISIN.

**Nombre de conseillers en exercice : 37**

**Présents :** Mmes GARGOWITSCH, TONIN, LABIT, MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, CONSTANTIN, DAMAISIN, DELORME, DERC, DESPLAT, FLORIO, FRESCHI, LABEAU, LEGENDRE, LUNARDI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (21)

**Représentés :** M. FAVAL par M. CAVADINI, M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, Mme GONZATO-ROQUES par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. FRESCHI, Mme LAURENT par M. DAMAISIN, M. LERDU par M. LABEAU, M. MASSET par Mme TONIN, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. VACQUE par M. DERC (9)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance :** Mme Marie LABIT

**Nombre de délégués présents :** 21/ **Représentés :** 9

**Participants divers :** Mme Annie OGER (Paierie départementale)

DL 2017\_02/09

## ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon », tels que modifiés

Considérant que le Syndicat fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

[www.valorizon.com](http://www.valorizon.com)



Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour le syndicat ValOrizon au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

### Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **CONFIRME** l'adhésion du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Article 3 : **AUTORISE** le coordonnateur et le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) dont dépend le Syndicat, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- Article 4 : **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- Article 5 : **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » est partie prenante,
- Article 6 : **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon » est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

Résultats des votes	
Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Aiguillon, le 15 février 2017

Le Président,

Publication / Affichage  
Le 15 février 2017

Jacques BILIRIT